Table des matières

[1. Introduction 2](#_Toc513211693)

[2. Activités et résultats 2015 3](#_Toc513211694)

[2.1 Accès aux finances 4](#_Toc513211695)

[2.2 Accès aux marchés 5](#_Toc513211696)

[2.3 Amélioration des conditions-cadres et de la compétitivité 7](#_Toc513211697)

[2.4 Promotion de l’entrepreneuriat et de la culture entrepreneuriale 9](#_Toc513211698)

[3. Mesures de soutien et dépenses administratives 10](#_Toc513211699)

[4. Contribution à l’objectif d’intégration du climat 10](#_Toc513211700)

[5. Conclusion 11](#_Toc513211701)

[ANNEXE 12](#_Toc513211702)

# 1. Introduction

COSME est le programme des actions de l’UE visant à améliorer la compétitivité des entreprises en mettant particulièrement l’accent sur les petites et moyennes entreprises (PME).Il s’appuie sur le Programme pour l’innovation et l’esprit d’entreprise (PIE) établi pour 2007-2013 dans le cadre du programme-cadre pour la compétitivité et l’innovation (CIP). Les actions de COSME visent à optimiser les synergies avec d’autres programmes de dépenses de l’UE, en particulier les Fonds structurels et d’investissement européens (Fonds ESI) et le programme Horizon 2020, qui inclut les activités d’innovation qui faisaient auparavant partie du PIE.

COSME apporte une valeur ajoutée en s’attaquant aux problèmes transnationaux et aux défaillances du marché dans quatre domaines clés définis par la base juridique[[1]](#footnote-1):

1. Améliorer l’**accès au financement** pour les PME sous la forme de fonds propres et de dette (au moins 60 % de l’enveloppe budgétaire globale);
2. Améliorer l’**accès aux marchés** à l’intérieur et à l’extérieur de l’Union (21,5 %);
3. Améliorer les **conditions générales** pour les entreprises **et** la **compétitivité des entreprises**, y compris les PME (11 %);
4. **Promouvoir l’esprit d’entreprise** et la culture entrepreneuriale (2,5 %).

En plus des 28 États membres de l’UE, les pays suivants ont participé à COSME en 2015: Albanie, Serbie, Arménie, Turquie, Monténégro, ARYM et Moldavie.

La Commission est responsable de la mise en œuvre globale de COSME. Le premier objectif est mis en œuvre à travers les instruments financiers confiés au Fonds européen d’investissement (FEI). La mise en œuvre des actions relevant des objectifs 2, 3 et 4 est largement déléguée à l’Agence Exécutive pour les PME (EASME). La gestion indirecte par des organisations internationales est également envisagée pour certaines activités d’analyse et d’analyse comparative.

Ce rapport présente un aperçu de la mise en œuvre du budget COSME en 2015, conformément à l’article 15 du règlement COSME, y compris les mesures de soutien et les dépenses de nature administrative. Les détails de la mise en œuvre pour chaque objectif sont inclus dans l’annexe 1. L’annexe 2 contient la liste des bénéficiaires des appels à propositions.

# 2. Activités et résultats 2015[[2]](#footnote-2)

La base juridique de COSME prévoit un budget indicatif global de 2,3 milliards d’euros pour la période de sept ans de l’existence de COSME (2014-2020). Le budget suit un cycle de dépenses avec des engagements qui vont augmenter progressivement jusqu’à la dernière année du programme en 2020. Les crédits de paiement devraient suivre la même tendance mais avec un niveau plus bas en 2015, car le programme n’a pas encore créé les engagements juridiques nécessaires pour générer des paiements. La base juridique de COSME précise que le programme est mis en œuvre par le biais d’un programme de travail annuel et de mesures de soutien. Le budget comprend également des crédits administratifs pour la gestion du programme.

Le budget COSME est mis en œuvre à travers quatre lignes budgétaires comportant des crédits spécifiés par la décision de financement révisée correspondante pour 2015[[3]](#footnote-3). Après l’ajout des contributions des pays tiers, des crédits non utilisés de la période de programmation précédente et des virements divers, le budget disponible pour 2015 était:

a) ligne budgétaire 02 01 04 01 pour les dépenses administratives: 4 199 483 EUR

b) ligne budgétaire 02 01 06 01 pour le fonctionnement de l’agence EASME: 8 112 465 EUR

c) ligne budgétaire 02 02 01 pour toutes les autres dépenses opérationnelles: 117 350 819 EUR

d) ligne budgétaire 02 02 02 pour l’accès au financement des dépenses opérationnelles: 200 036 997 EUR

La décision de financement des mesures de soutien[[4]](#footnote-4) prévoit une contribution de 8 342 000 euros, inscrite à la ligne budgétaire 02 02 01 du budget général de l’Union européenne pour 2015.

En moyenne, 92 % des activités de COSME, à l’exception de l’accès au financement, ont été déléguées à l’EASME[[5]](#footnote-5).

Au total, **99 % des 329 millions d’euros disponibles ont été engagés.** Pour les paiements, le taux d’exécution était en moyenne de 89 %.

# 2.1 Accès aux finances

**Le règlement de COSME prévoit qu’au moins 60 % du budget total (1,4 milliard d’euros) doit être alloué aux instruments financiers pour la période 2014-2020.**

En 2015, l’accès au financement représentait 59,2 % de l’enveloppe financière disponible pour COSME. Le budget final disponible pour les instruments financiers et les actions d’accompagnement, y compris la participation de l’AELE et des pays tiers au programme, s’élevait à 200 millions d’euros. Le budget total engagé pour la facilité de garantie de prêt (FGP) [[6]](#footnote-6) s’élevait à 148,5 millions d’euros, tandis que le budget total engagé pour la facilité de participation au capital (EFG) s’élevait à 50,7 millions d’euros. Le budget engagé en 2015 pour les actions d’accompagnement s’élève à 0,8 million d’euros. Ces actions comprenaient la promotion d’instruments financiers et la collecte de données sur l’accès des PME au financement.

Mécanisme de garantie de prêts

27 accords de garantie ont été signés en 2015 dans le cadre de la FGP avec des intermédiaires financiers situés dans 17 pays (16 États membres et 1 pays tiers participant). Plus de 51 000 PME ont bénéficié d’un financement de près de 1 300 millions d’euros au titre de la FGP, grâce également à l’amélioration de la FGP dont la capacité de risque supplémentaire fournie par le Fonds européen pour l’investissement stratégique (EFSI) est disponible depuis juillet 2015. La mise en œuvre a continué de dépasser les attentes et a confirmé la forte demande du marché de financement de PME plus risquées, en particulier les start-ups et les petites entreprises.

Fonds propres pour soutenir la croissance

Cinq engagements ont été signés par le FEI en 2015 au titre de l’EFG pour la mise en place de fonds qui sont axés principalement sur des investissements en Italie, en France, aux Pays-Bas, en Grèce et en Allemagne, mais sont ouverts aux investissements transfrontières. Le volume des investissements attendus dans les bénéficiaires finaux éligibles s’élève à près de 395 millions d’euros et devrait fournir des capitaux à risque à environ 53 PME. Sur les cinq opérations signées en 2015, deux sont liées à des fonds de croissance et d’expansion et trois à des fonds multi-étapes, en combinaison avec le mécanisme d’actions innovantes pour les premières étapes mis en place dans le cadre d’Horizon 2020. À la fin de 2015, deux de ces opérations ont été closes sans condition et des accords de fonds respectifs ont été signés avec tous les investisseurs. Les trois autres opérations ont été signées sans condition en 2016. Les premiers investissements dans les PME ont eu lieu en 2016.

En 2015, l’instrument GIF (mécanisme pour les PME à forte croissance et innovantes) a également continué de fournir des capitaux à risque aux PME, en investissant en fonds propres dans 68 autres PME. Depuis sa création, le GIF a mobilisé plus de 3,1 milliards d’euros de financement en fonds propres dans plus de 500 PME. Ce nombre continuera d’augmenter au cours des prochaines années, car la période d’investissement est encore en cours pour plusieurs fonds.

Activités de sensibilisation

En 2015, la Commission a poursuivi la mise à jour et la promotion du portail unique sur les instruments financiers de l’UE[[7]](#footnote-7). Le portail fournit des informations sur la façon dont les entreprises peuvent accéder à COSME et aux autres instruments financiers de l’UE soutenus par Horizon 2020, EaSI, ESIF, EFSI et les ressources du groupe BEI. Des améliorations techniques ont contribué à rendre le portail réactif pour répondre aux besoins d’un nombre croissant d’utilisateurs mobiles. Diverses activités de promotion, notamment l’optimisation des moteurs de recherche, ont permis d’augmenter le nombre de pages vues de 100 000 au début de 2015 à 150 000 en novembre 2015.

En coopération avec les parties prenantes nationales et les organisations partenaires, la Commission a également organisé huit manifestations sur l’accès aux financements en 2015, portant le nombre total de ces manifestations à 29 (couvrant 28 États membres et l’ex-République yougoslave de Macédoine). Dans l’ensemble, plus de 3 000 participants ont assisté à ces événements.

La Commission, conjointement avec la Banque centrale européenne, mène régulièrement des enquêtes sur l’accès au financement des entreprises (SAFE). Ces enquêtes fournissent des informations sur la situation financière, les besoins de financement, l’accès au financement et les attentes des PME. Les résultats 2015[[8]](#footnote-8) ont montré que l’accès au financement était la principale préoccupation de 10 % des PME de l’UE en 2015 (contre plus de 15 % en 2013), les prêts bancaires restant la forme de financement extérieur la plus pertinente pour 50 % des PME.

# 2.2 Accès aux marchés

**Le règlement COSME précise qu’une part indicative de 21,5 % du budget total doit être consacrée à la facilitation de l’accès aux marchés.**

En 2015, 61,5 millions d’euros ont été consacrés à l’internationalisation des PME.

COSME fournit un soutien aux entreprises européennes et, en particulier, aux PME pour les aider à tirer parti du marché unique en établissant des liens commerciaux en dehors de leur propre pays et à exporter hors d’Europe.

Réseau Entreprise Europe

Le réseau **réseau Entreprise Europe** (EEN) fournit des services intégrés de soutien aux entreprises aux sociétés qui cherchent à innover, à se développer et à explorer les opportunités sur le marché unique et dans les pays tiers. Chaque année, le réseau fournit des services à environ 250 000 PME, y compris des services consultatifs spécialisés à quelque 70 000 PME. Une évaluation du réseau montre que les PME qui utilisent le réseau EEN enregistrent une croissance de l’emploi et du chiffre d’affaires de 3,1 % supérieure à celles qui ne le font pas.

En 2015, 527 organisations participantes issues de 90 consortiums couvrant toutes les régions de l’UE et 8 pays participant à COSME, y compris la Serbie et l’Arménie, ont rejoint le réseau. Des accords-cadres de partenariat ont été mis en place et des accords de subvention spécifiques pour la première période opérationnelle 2015-2016 ont été signés. La contribution moyenne de l’UE aux coûts éligibles des partenaires du réseau est d’environ 53 %. En outre, 30 accords de coopération ont été signés pour des centres de coopération commerciale dans 29 pays tiers. Ils concentrent leurs activités sur les services de partenariat et doivent financer leurs activités par leurs propres moyens. (Prière de se référer [sur](https://een.ec.europa.eu/) https://een.ec.europa.eu/ pour la liste actuelle des partenaires). De plus, des termes conditionnels pour les membres associés ont été signés avec 13 organisations.

En 2015, la Commission, l’EASME et les membres du réseau Entreprise Europe ont mis en place un groupe de travail sur l’accès au financement. Cette mesure s’est avérée efficace car elle a aidé à la fois à améliorer l’intérêt porté à COSME et à d’autres instruments financiers de l’UE, mobilisant ainsi leur déploiement réussi en Europe et renforçant la capacité de conseil financier du réseau.

Accroître la capacité d’internationalisation des PME qui utilise le titre de travail Ready2Go vise à donner aux entreprises la possibilité d’élargir leurs horizons, d’établir des contacts à l’étranger et de se démarquer sur le marché mondial. Cette mesure, qui a débuté en septembre 2016, offrira des possibilités de formation et de réseau.

Autres activités

Le développement de la coopération UE - Japon se poursuit grâce au don annuel de 2,8 millions d’euros au Centre UE - Japon pour améliorer l’accès des entreprises européennes au marché japonais en leur fournissant les données nécessaires sur les conditions locales et en les familiarisant avec les pratiques auxquelles les entreprises de l’UE sont confrontées au Japon. Une formation aux technologies de production, à la gestion de la qualité et à l’innovation est également prévue afin d’améliorer la compétitivité des entreprises de l’UE.

Le portail «L’Europe est à vous – Entreprises» a attiré 1,6 million de visiteurs uniques en 2015, ce qui correspond à une augmentation de 21 % par rapport à 2014. Les sections les plus visitées[[9]](#footnote-9) sont la TVA et les douanes (44 %), le financement (24 %) et le démarrage et la croissance (11 %). Une nouvelle fonctionnalité a permis aux utilisateurs ayant besoin de plus de conseils d’experts d’envoyer leurs demandes directement à un membre du réseau Entreprise Europe (EEN). Les partenaires de l’EEN ont reçu au total 2 884 demandes d’informations via le formulaire hébergé sur le portail. La finance a été le sujet attractif, suivi de «Expansion à l’étranger» et «Droit de l’UE et recherche».

Selon une enquête conduite auprès des visiteurs du portail, plus de 83 % des utilisateurs estiment que le portail est excellent, bon ou satisfaisant.

# 2.3 Amélioration des conditions-cadres et de la compétitivité

**Le règlement COSME précise qu’une part indicative de 11 % du budget total doit être consacrée à l’amélioration des conditions-cadres et de la compétitivité.**

En 2015, 24,3 millions d’euros ont été consacrés à cet objectif dans le cadre du programme de travail et 5,8 millions d’euros, dans le cadre des mesures de soutien, soit 11,7 % de l’enveloppe financière.

Les actions financées par COSME visent à réduire la charge administrative, à renforcer la coordination des politiques industrielles des États membres et à renforcer l’utilisation du principe «Think Small First». COSME a également encouragé l’efficacité des ressources, la durabilité et la responsabilité sociale des entreprises. Des actions visant à améliorer la compétitivité des secteurs stratégiquement importants de l’économie européenne ont également été menées, ainsi qu’une série d’études qui constituent ensemble le «Rapport sur l’intégration du marché unique et la compétitivité dans l’UE et ses États membres»[[10]](#footnote-10).

CLUSTERS

Le «Programme d’internationalisation des clusters pour les PME» se concentre sur la promotion de l’internationalisation des clusters là où les consortiums intéressés ont la possibilité de développer une stratégie internationale commune et de soutenir l’internationalisation des PME au-delà de l’Europe, notamment dans les domaines thématiques émergents. Il contribue également à faciliter la coopération internationale entre les clusters grâce au développement de la plateforme européenne de collaboration des clusters.

Les initiatives de cluster touchent des groupes d’entreprises spécialisées et soutiennent une collaboration stratégique interrégionale et internationale.

BIENS DE CONSOMMATION BASÉS SUR LE DESIGN

L’objectif de l’action est de renforcer la compétitivité des PME européennes actives dans le secteur des biens de consommation fondés sur le design en encourageant l’adoption par le marché de solutions nouvelles et créatives dans le domaine de ce type de biens. La mesure vise donc à combler le fossé entre la recherche et l’innovation d’une part et le marché d’autre part en soutenant la mise à l’échelle, la réplication du marché et/ou la première application de projets liés à de nouveaux produits, services, techniques ou procédés.

Dans le cadre de cette action, 10 projets de PME ont été récompensés: leur champ d’application va des solutions numériques innovantes à l’amélioration des processus de conception et de communication dans la chaîne de valeur du textile et de l’habillement, aux produits innovants intégrant les technologies numériques aux produits et aux nouveaux modèles économiques répondant aux enjeux environnementaux et sociétaux. Selon les participants, de telles actions sont nécessaires, car de nombreuses solutions technologiques innovantes existent déjà, mais les entreprises ont besoin d’aide pour surmonter certaines barrières qui les empêchent d’accéder au marché.

TOURISME

Les initiatives touristiques financées par COSME 2015 ont contribué à renforcer la compétitivité du secteur touristique européen. Les initiatives dédiées à l’augmentation des flux de touristes seniors et jeunes ont contribué à générer une extension de la saison touristique, ce qui est fondamental pour que l’industrie gagne en compétitivité et offre des emplois toute l’année. 11 projets sont cofinancés (dont 9 mettent l’accent sur les touristes seniors et 2 sur les jeunes touristes) pour une durée de 12 à 18 mois.

L’offre de tourisme thématique transnational de l’UE a été élargie et diversifiée et de nouveaux partenariats public-privé ont été soutenus et consolidés. La participation des petites et micro-entreprises aux partenariats touristiques a été fortement encouragée et accrue. 10 projets sont cofinancés pour une durée de 15 à 18 mois.

Les actions visant à augmenter l’accessibilité du tourisme ont contribué à l’amélioration des installations et des services destinés aux touristes ayant des besoins spéciaux d’accès. 8 projets sur des itinéraires touristiques accessibles sont cofinancés pour une durée de 18 à 24 mois.

La visibilité des destinations européennes d’excellence a été améliorée, ce qui va entraîner un plus grand nombre d’arrivées de touristes potentiels et générer des recettes locales corollaires pour les destinations et les exploitants d’entreprises touristiques. 13 projets ont été cofinancés pour une durée de 15 à 18 mois.

Des activités et des événements de sensibilisation ont généré une meilleure visibilité et une meilleure prise en compte des initiatives touristiques. Les conférences annuelles du Forum européen du tourisme et de la Journée européenne du tourisme, qui réunissaient respectivement 200 et 400 participants, ont largement contribué à l’échange de vues sur les principaux sujets d’intérêt pour l’industrie du tourisme et les États membres. Les commentaires des participants recueillis dans le cadre de sondages montrent une grande satisfaction quant au choix des sujets, au format et au contenu du débat lors de ces événements.

Grâce à une coopération fructueuse avec la Commission européenne en matière de tourisme (CEMT), la visibilité de l’Europe en tant que destination à la fois pour les voyageurs intra-UE et pour les voyageurs des pays tiers a été renforcée. Ce résultat a été obtenu grâce à diverses actions de marketing de marque et de destination à travers le portail www.visiteurope.com, dans le cadre duquel la CEMT a publié 100 nouveaux contenus paneuropéens dans six langues différentes et déployé de nouvelles fonctionnalités techniques.

# 2.4 Promotion de l’entrepreneuriat et de la culture entrepreneuriale

**Le règlement COSME précise qu’un montant indicatif de 2,5 % de l’enveloppe financière doit être consacré à la promotion de l’entrepreneuriat et de la culture entrepreneuriale.**

En 2015, un budget de 12,9 millions d’euros[[11]](#footnote-11) a été mis en œuvre pour **promouvoir l’esprit d’entreprise**, et a été destiné en particulier au programme de mobilité Erasmus pour jeunes entrepreneurs, représentant 4 % du montant total engagé pour COSME. L’appel à propositions d’Erasmus pour les jeunes entrepreneurs a été sursouscrit et a reçu une allocation supplémentaire d’un million d’euros d’excédents budgétaires restants d’autres activités.

ERASMUS POUR JEUNES ENTREPRENEURS

Jusque là[[12]](#footnote-12), près de 12 000 profils d’entrepreneurs ont été enregistrés et 3 900 correspondances impliquant 7 700 entrepreneurs ont été établies. Une enquête montre que plus d’un tiers des entrepreneurs potentiels ayant participé à ce programme ont créé une entreprise.

De plus, le programme COSME a soutenu des échanges de bonnes pratiques pour promouvoir l’éducation à l’entrepreneuriat dans l’UE. Un soutien spécifique a été fourni aux entrepreneurs du Web. Certaines des actions visaient des groupes spécifiques tels que les jeunes, les femmes ou les chefs d’entreprise qui fournissaient des services de mentorat et d’autres mesures adaptées pour développer l’esprit d’entreprise parmi ces groupes.

MONITEUR D’ENTREPRENEURIAT NUMÉRIQUE

Les technologies numériques et la numérisation peuvent contribuer de manière de plus en plus importante à relever les défis sociétaux les plus urgents (y compris les objectifs liés au changement climatique) et à soutenir la croissance économique en fournissant de nouveaux savoirs, produits et services. La pleine utilisation des nouvelles technologies, en particulier des TIC, sera la clé de la construction d’un avenir plus durable et plus efficace sur le plan énergétique pour lutter contre le changement climatique. Les technologies numériques affectent le cycle de vie complet du produit. Elles apportent des gains substantiels en termes d’efficacité énergétique et de carbone. Elles permettent également de gérer les produits en fin de vie de manière plus intelligente et économe en énergie.

Depuis mars 2015, quatre réunions du Forum stratégique sur l’entrepreneuriat numérique et deux réunions du Conseil d’administration des États membres sur l’entrepreneuriat numérique ont été organisées. Une première version des recommandations du Forum stratégique a été fournie le 10 mars 2016.

# 3. Mesures de soutien et dépenses administratives

Les mesures de soutien COSME sont financées au titre de la ligne budgétaire opérationnelle 02.0201. En 2015, le montant total alloué aux mesures de soutien s’élevait à 8,3 millions d’euros.

Des conférences, des ateliers et des réunions d’experts ont été organisés avec la participation de diverses parties prenantes (y compris les autorités nationales, les organisations industrielles et de consommateurs, les représentants des PME et les organisations non gouvernementales) pour discuter des défis auxquels sont confrontés différents secteurs industriels. Une attention particulière a été accordée aux recommandations sur la manière de mieux répondre aux besoins des PME et de renforcer la compétitivité.

Les dépenses administratives de la DG GROW ont représenté 5 017 946 EUR, soit moins de 2 % du montant total engagé. Le budget mis en œuvre pour le fonctionnement de l’Agence exécutive pour les PME s’élève à 6 626 000 EUR, soit 2,6 % du budget total engagé. Au total, les frais administratifs ont représenté 4,6 % de l’enveloppe financière en 2015.

La campagne de communication institutionnelle sur les avantages COSME pour les PME a ciblé 9 millions de propriétaires de PME à Chypre, en France, en Grèce, en Italie et en Espagne. Elle a été mise en œuvre en deux phases: printemps 2015 (radio) et automne 2015 (publicité en ligne et imprimée). Les objectifs de la stratégie de communication pour les PME étaient: combler l’écart entre les besoins des PME et les opportunités disponibles; réunir la communication corporative et la communication politique; définir le récit avec une approche locale; évaluer continuellement l’impact de nos actions.

En outre, le réseau Entreprise Europe dans les pays cibles a signalé une augmentation des demandes au cours de la campagne (en particulier, il a été prouvé qu’au moins 1 000 demandes supplémentaires d’entrepreneurs étaient directement liées à la campagne).

Les dépenses administratives ont couvert les études, les réunions d’experts, les actions d’information et de communication, y compris la communication institutionnelle des priorités politiques de l’Union liées aux objectifs généraux du programme COSME. Les dépenses liées aux réseaux informatiques et les autres dépenses d’assistance technique et administrative engagées par la Commission pour la gestion du programme COSME ont également été couvertes.

# 4. Contribution à l’objectif d’intégration du climat

La contribution du programme COSME à l’objectif d’intégration du climat fixé pour tous les programmes de la Commission, a été estimée à 21,6 millions d’euros, soit 6,4 % de l’allocation financière en 2015.

|  |  |
| --- | --- |
| Objectif / résultat pertinent | Budget 2015(en millions d’euros) |
| Réseau Entreprise Europe | 13,3 |
| Instruments financiers: Fonds propres pour soutenir la croissance | 8,3 |
| **Total** | **21,6** |

Pour plusieurs actions COSME, telles que le mécanisme de garantie de prêts, il est difficile de suivre la contribution à l’intégration du climat sans imposer de charge administrative supplémentaire aux intermédiaires financiers et, finalement, aux centaines de milliers de PME participantes qui sont les bénéficiaires finaux.

#

# 5. Conclusion

L’année 2015 a vu le programme devenir opérationnel puisque la mise en œuvre des projets lancés en 2014 a fait ses premiers pas.

L’accès aux finances reste un domaine d’action clé. Plus de 51 000 PME ont reçu un financement de près de 1 300 millions d’euros au titre de la facilité de garantie de prêt et des accords de garantie ont été signés dans 17 pays. Des événements d’information sur Accès aux finances ont vu plus de 3 000 participants en 2015. Sous le portail «L’Europe est à vous – Entreprises», avec ses 1,6 million de visiteurs uniques, la deuxième section la plus visitée est le financement.

COSME, y compris les services intégrés de soutien aux entreprises du Réseau Entreprise Europe, a contribué à faciliter l’accès des PME au financement et aux marchés, à réduire la charge administrative disproportionnée et à promouvoir l’esprit d’entreprise dans l’UE. En tant que programme axé sur les PME, les actions de COSME complètent d’autres programmes de l’UE et s’appuient sur la solide expérience des programmes précédents.

# ANNEXE

*Tableau: Budget total COSME disponible en 2015 pour les engagements*

**a) ligne budgétaire 02 01 04 01 pour les dépenses administratives**

Budget voté, disponible après transferts 3 864 722

Autres recettes affectées externes: 154 176

Contributions de pays tiers: 180 585

Budget total disponible pour les engagements: 4 199 483

**Ligne budgétaire 02 01 06 01 pour le fonctionnement de l’agence EASME:**

Budget voté, disponible après transferts 8 047 977

Autres recettes affectées externes: 37 329

Contributions de pays tiers: 27 158

Budget total disponible pour les engagements: 8 112 464

**Ligne budgétaire 02 02 01 pour toutes les autres dépenses opérationnelles**

Budget voté, disponible après transferts 105 648 672

Transfert / report: 3 447 990

Contributions de pays tiers: 8 254 157

Budget total disponible pour les engagements: 117 350 819

**Ligne budgétaire 02 02 02 pour l’accès au financement des dépenses opérationnelles**

Budget voté: 174 791 725

Contributions de pays tiers: 12 141 530

Contribution de l’AELE 139 833

Transferts internes supplémentaires 12 963 909

Budget total disponible pour les engagements: 200 036 997

***Tableau: Exécution du budget COSME en 2015***

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|   |   |   |   |
|  Engagements[[13]](#footnote-13) | Paiements11 |
| Ligne budgétaire |   | Budget disponible | Budget mis en œuvre | Mise en œuvre | Crédits disponibles pour les paiements | Paiement exécuté | Exécution |
| % | % |
| **02 02 02** | **Accès au financement** | **200 036 997** | **200 036 997** | **100 %** | **110 884 513** | **98 601 480** | **88,92 %** |
| **02 02 01** | **Accès aux marchés, environnement des affaires et entrepreneuriat**  |   |  |  |  |
|  | **Budget total engagé en 2015, y compris les reports pour 020201** | **117 350 820** | **115 358 094** | **98,30 %** | **103 628 436** | **93 181 924** | **89,92 %** |
| Porté sur EASME | actions reportées à 2016 | 33 590 388 | 33 104 718 | **98,55 %** |   |   |   |
| Reportés sur GROW | actions reportées à 2016 | 1 515 000 | 889 700 | **58,73 %** |   |   |   |
| **02 01 04 01** | **Budget administratif** | 3 864 722 | 3 799 959 | 98,32 % | 3 864 722 | 653 053 | 16,90 % |
| **02 01 06 01** | **EASME - Budget administratif** | 8 047 977 | 8 047 977 | 100,00 % | 8 047 977 | 8 047 977 | 100,00 % |
|  | **Budget opérationnel engagé en 2015, y compris les reports**  | **329 300 516** | **327 243 027** | **99,38 %** |  |  |  |
| **COSME Total** | **Budget total mis en œuvre, y compris les dépenses administratives, après exécution des reports** | **329 300 516** | **326 132 058** | **99,04 %** | **226 425 649** | **200 484 435** | **88,54 %** |

1. Règlement (UE) nº 1287/2013 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013. [↑](#footnote-ref-1)
2. Pour plus de détails, veuillez consulter l’annexe 1. [↑](#footnote-ref-2)
3. C (2015) 3767 final [↑](#footnote-ref-3)
4. C (2015) 4198 final [↑](#footnote-ref-4)
5. SEC (2013) 493 final [↑](#footnote-ref-5)
6. Des informations complémentaires sont disponibles dans le rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur les instruments financiers soutenus par le budget général conformément à l’article 140, paragraphe 8, du règlement financier au 31 décembre 2015 ([COM/2016/675 final](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52016DC0675)) et dans le document de travail des services joint ([SWD /2016/0335 final](http://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX:52016SC0335)) [↑](#footnote-ref-6)
7. www.access2finance.eu [↑](#footnote-ref-7)
8. Résultats détaillés disponibles sur <http://ec.europa.eu/growth/safe> [↑](#footnote-ref-8)
9. La TVA et les douanes sont maintenant intitulées «Fiscalité» et le financement porte le titre de «Finance et financement». [↑](#footnote-ref-9)
10. http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/13418/ [↑](#footnote-ref-10)
11. L’enveloppe initiale était de 10,8 millions d’euros. [↑](#footnote-ref-11)
12. Chiffres collectés en 2015. [↑](#footnote-ref-12)
13. Y compris le budget voté, les contributions des pays tiers et de l’AELE et les transferts [↑](#footnote-ref-13)